



LES AVANTAGES FISCAUX

PLACEMENTS VOLONTAIRES



RAPPEL

LES DISPOSITIFS

LE PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE (PEE)

Il permet de constituer un portefeuille de **valeurs mobilières**.

Il peut être mis en place au niveau :

- d'une entreprise (PEE)
- d'un groupe d'entreprises (PEG)
- de plusieurs entreprises (PEI)

Les sommes sont **indisponibles pendant au - 5 ans**, sauf cas de débloquages exceptionnels.



RAPPEL

LES DISPOSITIFS

LES PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE (PER)

Le PER se décline sous 3 formes :

- Le **PER individuel**,
- Le **PER d'Entreprise Collectif**
(PERECO),
- Le **PER d'Entreprise obligatoire.**



RAPPEL

QUEL INTÉRÊT POUR VOS SALARIÉS ?

Pourquoi encourager les versements volontaires ?

Permettre à vos collaborateurs de faire des versements personnels défiscalisés, c'est leur donner la possibilité de :

→ préparer un **projet de vie** ou leur retraite de manière efficace.

→ profiter d'un **abondement d'entreprise** qui multiplie leur effort d'épargne.





QUELS AVANTAGES ?

LES ATOUTS FISCAUX

Les versements volontaires sont **non imposables** pour les salariés, sauf choix de déduction. Ils permettent ainsi d'épargner en toute sérénité et d'accéder à une fiscalité avantageuse.

**Une belle façon de stimuler
l'engagement !**

POUR QUELS SALARIÉS ?

→ **tout collaborateur** d'une entreprise proposant un **PEE** ou **PERCO**

→ **les chefs d'entreprise** et leurs conjoints collaborateurs/associés (*dans les entreprises de moins de **250 salariés***).





À DIFFUSER

À SAVOIR

Les **plafonds** sont **ajustables** chaque année avec la possibilité de rattraper les montants non utilisés des **3 dernières années**, ou de les **mutualiser entre conjoints**.

Avec



Externalisation des Ressources Humaines

*Libérez-vous des
obligations sociales en
nous confiant votre **paie**
et votre **gestion RH**.*

03 20 02 88 76

www.externrh.fr

contact@externrh.fr

